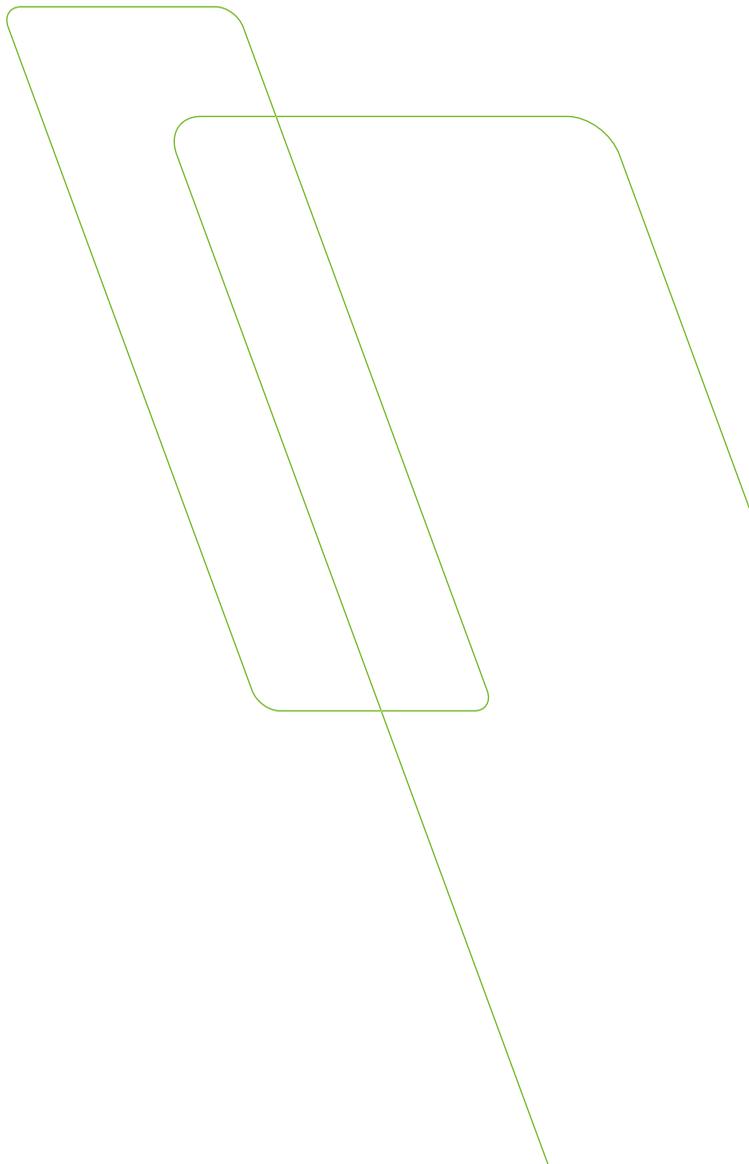


Guide des services de  
l'OMPI à l'intention des  
**offices d'enregistrement  
de domaines  
correspondant aux  
codes de pays**





Les enregistrements de noms de domaine correspondant aux codes de pays (“ccTLD”) sont un moyen d’identification important pour les entreprises locales. Leur nombre ne cesse d’augmenter au fil du temps.

Lorsque des litiges relatifs aux marques surviennent, les offices d'enregistrement de ccTLD préfèrent souvent soustraire leur administration à l'OMPI, à titre gracieux pour l'office d'enregistrement, pour une prise de décision neutre et indépendante.

## Le présent guide fournit aux offices d'enregistrement de ccTLD et aux autorités nationales des informations sur les méthodes de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine entre tiers permettant de gagner du temps et de faire des économies.

Le guide expose les principales caractéristiques de la conception d'un système efficace de règlement extrajudiciaire des litiges.

Il fournit également des informations sur les Principes directeurs de règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (Principes UDRP) établis par l'OMPI et sur la possibilité de les adapter aux besoins particuliers des ccTLD.

“Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, en tant que prestataire de services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine .CN et .中国, met à disposition son expérience internationale et professionnelle en matière de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine et joue un rôle important dans l'élargissement de la couverture géographique des prestataires de services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine .CN et .中国, l'amélioration de la qualité internationale du règlement des litiges relatifs aux noms de domaine et l'expansion de l'influence des noms de domaine .CN et .中国.”

### CNNIC

L'office d'enregistrement des noms de domaines .CN et .中国

## L'OMPI peut apporter une assistance aux offices d'enregistrement ccTLD de différentes manières

Un large éventail d'éléments d'ordre national, économique, culturel et linguistique revêtent une importance fondamentale pour les ccTLD.

Afin de lutter contre l'enregistrement abusif de noms de domaine qui entrent en conflit avec les droits de propriété intellectuelle, et en particulier de régler les litiges entre tiers, le programme de l'OMPI sur les ccTLD pourrait aider les offices d'enregistrement de ccTLD de la manière suivante :



**Conseils sur les conditions générales d'enregistrement des noms de domaine**

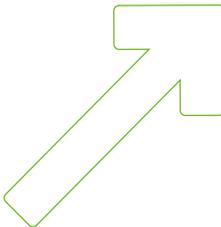


**Conseils sur les nouvelles procédures de règlement des litiges**

**Adaptation et mise à jour des politiques de règlement des litiges existantes**



**Assistance opérationnelle gratuite par courrier électronique ou par téléphone**



**Administration des litiges relatifs aux noms de domaine liés à la propriété intellectuelle à titre gracieux pour les offices d'enregistrement de ccTLD**

## Pourquoi choisir l'OMPI comme prestataire de services de règlement des litiges?

- Sous-traitance des litiges entre les tiers relatifs aux noms de domaine liés à la propriété intellectuelle.
- Réduction de la nécessité pour les offices d'enregistrement de ccTLD de consacrer des ressources à l'administration des litiges.
- Réduction de la charge de travail des tribunaux nationaux.
- Mise à profit de l'expertise de l'OMPI qui a établi les Principes UDRP comme modèle international.
- Mise à profit de l'indépendance et de la neutralité de l'OMPI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies.
- Mise à profit de l'expérience de l'OMPI en matière de règlement de litiges internationaux.
- Mise à profit des compétences linguistiques diversifiées de l'OMPI.
- Accès aux ressources en ligne gratuites de l'OMPI relatives aux modèles de plainte et de réponse.
- Utilisation de la liste établie par l'OMPI comptant des centaines d'experts provenant de divers pays.
- Mise à profit d'une expérience en matière d'approche flexible dans les domaines juridique et politique.



## Programme de l'OMPI sur les ccTLD

Depuis le lancement du programme de l'OMPI sur les ccTLD en 2000, l'OMPI fournit des **conseils de politique générale** en matière de règlement extrajudiciaire des litiges et des services connexes **d'administration des litiges** pour un grand nombre de ccTLD du monde entier.

L'OMPI aide les ccTLD à adopter des politiques de règlement des litiges adaptant le modèle international des Principes UDRP aux **besoins locaux des ccTLD** tout en respectant les normes internationales de protection de la propriété intellectuelle.

L'efficacité du règlement extrajudiciaire des litiges concernant l'enregistrement de noms de domaine se traduit dans le nombre de ccTLD ayant déjà adopté les **Principes UDRP ou une variante** pour leurs domaines nationaux.

L'OMPI offre des services de règlement des litiges pour plus de 80 ccTLD et, depuis le début du programme de l'OMPI sur les ccTLD, elle a administré plus de 8300 litiges relatifs à des ccTLD.

L'OMPI est en mesure de collaborer avec les offices d'enregistrement ccTLD intéressés par un simple échange de courriels ou, sur demande, par un Protocole d'entente.

## Services mondiaux de l'OMPI de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine

Ayant son siège à Genève (Suisse), le Centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) offre un large éventail d'options de règlement extrajudiciaire des litiges en matière de propriété intellectuelle.

Dans le domaine spécifique des noms de domaine de l'Internet, l'OMPI a, depuis plus de deux décennies, largement participé à l'élaboration de politiques de protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine (DNS).

Les Principes UDRP, établis par l'OMPI et adoptés par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) en 1999, en constituent le principal exemple.

L'OMPI est, à l'échelle mondiale, le principal fournisseur de services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, aussi bien pour les domaines internationaux (domaines génériques de premier niveau ou "gTLD") que pour les domaines nationaux (ou territoriaux), souvent dénommés ccTLD.

## L'OMPI et les Principes UDRP

Les Principes UDRP couvrent les litiges soumis par des propriétaires de marques pour des noms de domaine portant atteinte à leurs droits. Les Principes UDRP s'appliquent à tous les gTLD (tels que .com, .info, .net, .org) et aux nouveaux gTLD (tels que .app, .site, .在线).

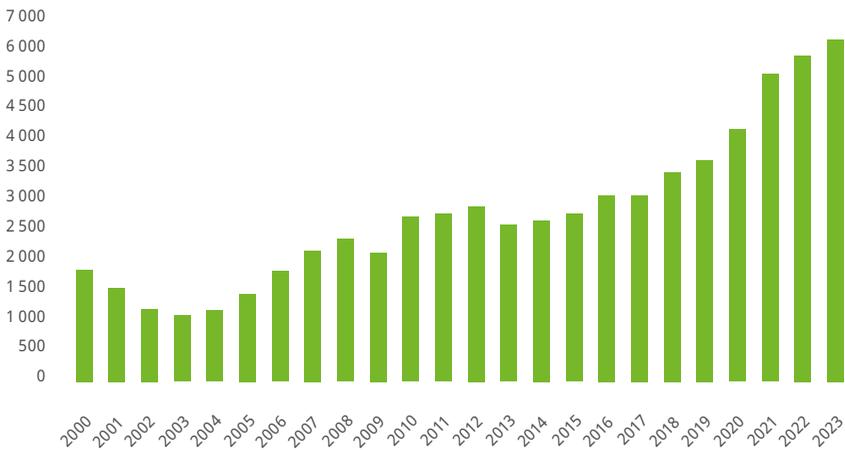
Les Principes UDRP, eux mêmes, ou une variante, s'appliquent également à de nombreux ccTLD qui les ont adoptés sur une base volontaire.

Depuis que l'OMPI a commencé à offrir des services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine à la fin de 1999, et a été saisie de plus de 69 000 litiges soumis par des propriétaires de marques de plus d'une centaine de pays du monde entier.

Les experts de l'OMPI – neutres, indépendants et externes – saisis d'un litige soumis selon les Principes UDRP décident du transfert du nom de domaine au requérant sur la base des critères suivants :

- i. le nom de domaine est identique à la marque en question ou similaire au point de prêter à confusion;
- ii. le défendeur n'a aucun droit ni intérêt légitime sur le nom de domaine; et
- iii. le nom de domaine a été enregistré et est utilisé de mauvaise foi.

### Nombre total de litiges relatifs à des noms de domaine administrés par l'OMPI par année



## Ressources de l'OMPI en matière de dépôt de plaintes selon les Principes UDRP

11

Pour faciliter leurs recherches sur la jurisprudence applicable et la préparation de leur dossier, les propriétaires de marques ont fréquemment recours aux ressources de l'OMPI en matière de dépôt de plaintes, disponibles en ligne et accessibles gratuitement pour les parties.

### **Synthèse de la jurisprudence de l'OMPI :**

[wipo.int/amc/en/domains/search/overview3.0](http://wipo.int/amc/en/domains/search/overview3.0)

### **Index des décisions des commissions administratives de l'OMPI:**

[wipo.int/amc/fr/domains/search/legalindex/index.html](http://wipo.int/amc/fr/domains/search/legalindex/index.html)

### **Recherche de litiges antérieurs :**

[wipo.int/amc/fr/domains/search](http://wipo.int/amc/fr/domains/search)

### **Plaintes et réponses types :**

[wipo.int/amc/fr/domains/complainant/](http://wipo.int/amc/fr/domains/complainant/)

[wipo.int/amc/fr/domains/respondent/index.html](http://wipo.int/amc/fr/domains/respondent/index.html)

### **Ateliers de formation aux Principes UDRP :**

[wipo.int/amc/fr/events](http://wipo.int/amc/fr/events)

### **Statistiques sur les litiges relatifs aux noms de domaine :**

[wipo.int/amc/en/domains/statistics](http://wipo.int/amc/en/domains/statistics)

### **Adresse électronique du service à la clientèle :**

[cctld@wipo.int](mailto:cctld@wipo.int)

En savoir plus sur les services  
de l'OMPI en matière de  
règlement des litiges relatifs  
aux noms de domaine :  
[wipo.int/amc/fr/domains](http://wipo.int/amc/fr/domains)

## Pourquoi envisager d'adopter les Principes UDRP plutôt qu'une variante expressément adaptée au ccTLD?

- Une large reconnaissance par les propriétaires de marques du monde entier.
- Compétence et possibilité d'application à l'échelle mondiale.
- Efficacité en termes de temps et de coûts.
- Jurisprudence prévisible.
- Simplicité contractuelle grâce à l'application obligatoire des conditions générales d'enregistrement des noms de domaine.
- Mise en œuvre directe de la décision par les Unités d'enregistrement ou les offices d'enregistrement de ccTLD.
- Plaintes et réponses par voie électronique dans un souci de respect de l'environnement.
- Permet d'éviter le transfert du nom de domaine à un tiers ("cyberflight") ou le choix d'une juridiction pour des raisons de convenances personnelles.
- "Recours" toujours possibles devant les tribunaux.
- Champ d'application restreint, limité au droit des marques reconnu dans le monde entier.
- Possibilité pour les parties de regrouper les domaines gTLD et ccTLD dans une seule plainte UDRP afin de réduire les coûts.

"En 2006, l'ANRT a adopté le Règlement sur la Procédure alternative de résolution de litiges (PARL) du domaine .MA, qui est administrée par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Cette procédure est également applicable à tout litige relatif à un nom de domaine .MA en lien avec une marque de produits ou de service protégée au Maroc. La procédure PARL a été adoptée en conformité avec les dispositions réglementaires régissant la gestion des noms de domaine .MA et a été révisée, en coordination avec l'OMPI, en 2015. L'OMPI collabore activement avec l'ANRT et a administré 50 litiges à ce jour."

### ANRT

L'office d'enregistrement des noms de domaines .MA

## Pourquoi envisager d'avoir recours à des variantes des Principes UDRP?

Certains ccTLD préfèrent adapter les Principes UDRP à leurs spécificités locales (par exemple, des considérations économiques, juridiques ou linguistiques nationales).

L'OMPI peut aider les ccTLD à tenir compte de ces circonstances particulières en ajustant les Principes UDRP de plusieurs façons, par exemple :

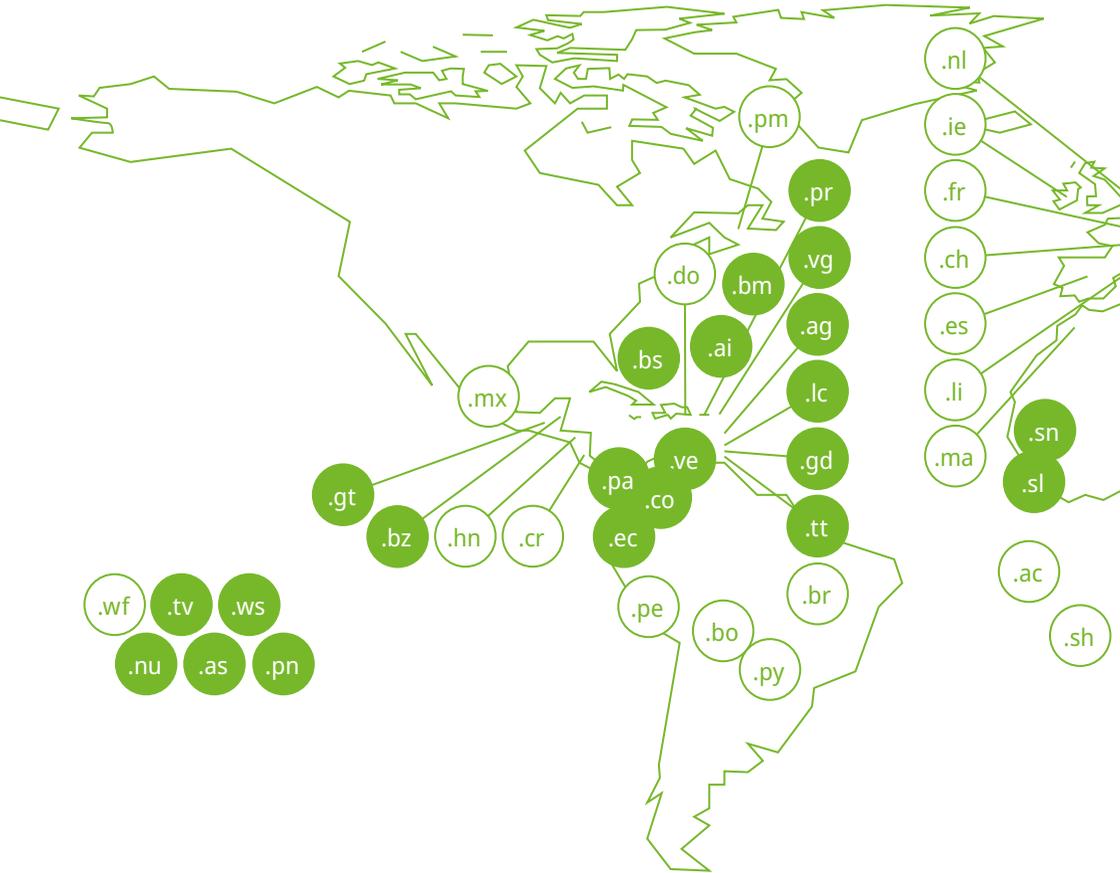
- types de droits protégés (marques et certains autres types de droits protégés au niveau national);
- langue (généralement l'anglais et la langue nationale);
- experts (internationaux, ou seulement nationaux);
- recours (limités aux tribunaux nationaux).

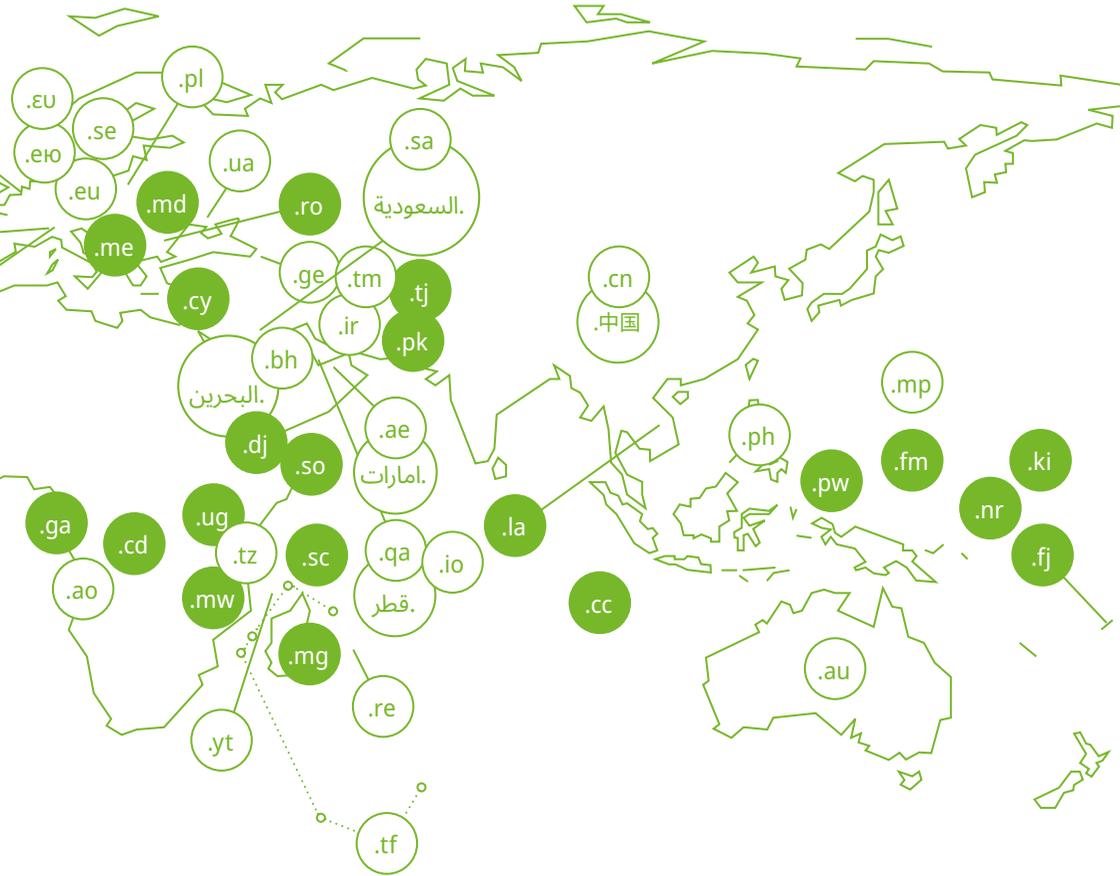
“Grâce à une communication régulière avec l'OMPI, nous avons pu aborder les problèmes liés à la protection de la vie privée et garantir une procédure régulière entièrement numérique pour les détenteurs de noms de domaine dans les procédures en .MX.”

### **NIC-Mexico**

L'office d'enregistrement des noms de domaines .MX

- ccTLD ayant adopté les Principes UDRP
- ccTLD ayant adopté une variante des Principes UDRP





## Pages Web de l'OMPI consacrées aux ccTLD

Outil de référence pour les parties aux litiges et les autres parties intéressées, les pages de l'OMPI consacrées aux ccTLD comprennent des **tableaux comparatifs faciles à utiliser** qui mettent en évidence les différences entre la politique de règlement des litiges de chaque office d'enregistrement de ccTLD et les Principes UDRP.

Ces informations peuvent aider les parties à décider si et comment soumettre un litige.

Pour les plus de 80 ccTLD pour lesquels l'OMPI offre des services de règlement des litiges, les pages Web de l'OMPI consacrées aux ccTLD fournissent des informations sur les éléments suivants :

- conditions d'enregistrement (par exemple, critères d'éligibilité);
- outils de recherche WhoIs;
- principes directeurs concernant le règlement des litiges et règles de procédure;
- plaintes et réponses types;
- recherche de décisions antérieures;
- caractères de la langue locale pris en charge.





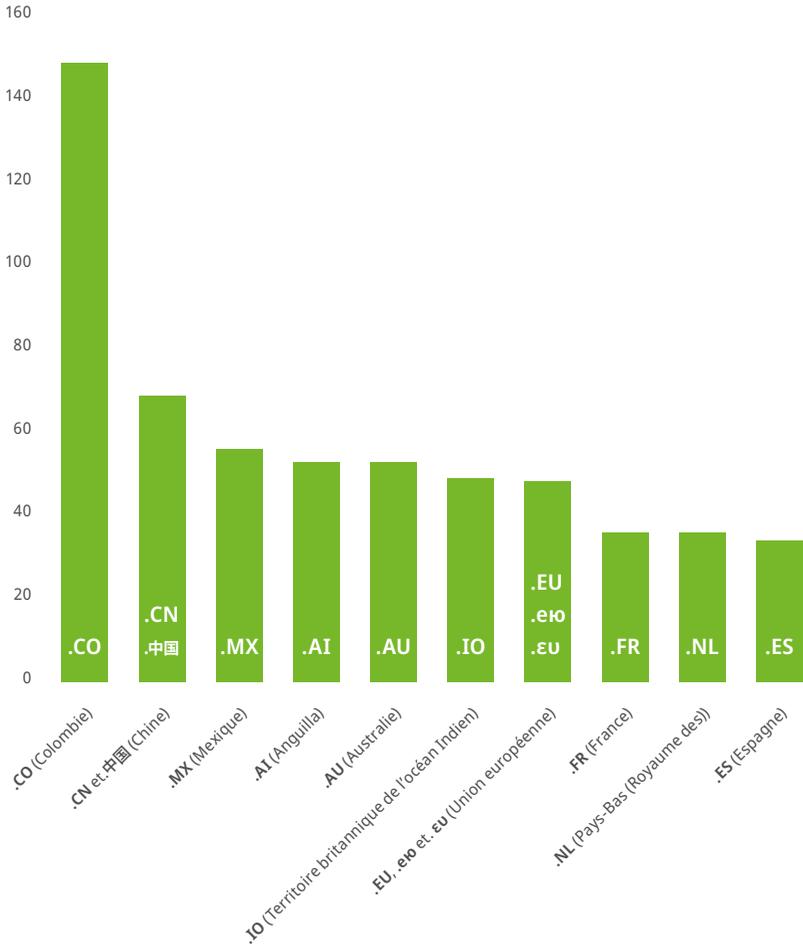
## Service de l'OMPI pour le règlement des litiges pour les domaines .AE et الإمارات

Code de pays / territoire	.AE et الإمارات
Nom du pays / territoire	Emirats arabes unis
Recherche Whois	<a href="#">Recherche Whois</a>
Règlement applicable aux litiges	<i>Variante des Principes UDRP</i> <a href="#">UAE Domain Name Dispute Resolution Policy</a> <i>Différences principales entre les Principes UDRP et le Règlement .AE</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <a href="#">Mauvaise foi</a></li> <li>▶ <a href="#">Langue de la procédure</a></li> <li>▶ <a href="#">For</a></li> </ul>
Règles de Procédure	<i>Variante des Principes UDRP</i> <a href="#">Rules for the UAE Domain Name Dispute Resolution Policy</a> <a href="#">WIPO Supplemental Rules for UAE Domain Name Dispute Resolution Policy</a>
Modèles de plainte ou de réponse de l'OMPI	<a href="#">Modèle de plainte de l'OMPI</a> <a href="#">Modèle de réponse de l'OMPI</a>
Barème des taxes	<a href="#">Barème des taxes</a>
Service d'enregistrement	<a href="https://www.tra.gov.ae/aeda/en/home.aspx">https://www.tra.gov.ae/aeda/en/home.aspx</a> <a href="http://www.iana.org/root-whois/ae.htm">http://www.iana.org/root-whois/ae.htm</a>
Contrat d'enregistrement	<a href="#">.AE Domain Name Policy</a>
Critères d'éligibilité	L'enregistrement des noms de domaine .AE et الإمارات n'est pas restreint
Caractères compatibles	Les noms de domaine .AE et الإمارات sont compatibles avec les caractères ASCII et IDN
Décisions	<a href="#">Décisions</a>

## Les outils de référence de l'OMPI

[Décisions](#)  
[Modèle de plainte de l'OMPI](#)  
[Modèle de réponse de l'OMPI](#)  
[Barème des taxes](#)

## 10 principaux ccTLD pour lesquels l'OMPI offre des services de règlement des litiges en 2023, par nombre de litiges



## L'OMPI a fait ses preuves auprès des parties et des partenaires du monde entier

19

“Les principes UDRP constituent le seul recours abordable et efficace dont disposent les propriétaires de marques pour lutter contre l’enregistrement abusif de noms de domaine dans plusieurs pays. Dans plus de 45 000 litiges portant sur plus de 82 000 noms de domaine, l’OMPI a fait preuve de cohérence, d’équité et de transparence. L’OMPI offre des ressources jurisprudentielles uniques, ses experts sont bien formés et ses décisions sont raisonnables et bien argumentées. Sans le leadership de l’OMPI, nos membres qui sont propriétaires de marques seraient beaucoup plus pauvres et les consommateurs qui comptent sur eux seraient exposés aux nombreux dangers qui accompagnent souvent le cybersquattage.”

### MARQUES

Association européenne des propriétaires de marques 2018

## Règlement extrajudiciaire des litiges axé sur la propriété intellectuelle

Outre les services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, le Centre de l'OMPI propose également des services de règlement extrajudiciaire des litiges, rapides et économiques, pour **tous les autres types de litiges relatifs à la propriété intellectuelle**. Ces services sont neutres, ont une dimension internationale et sont offerts à titre gracieux.

**Grâce aux clauses types de l'OMPI**, la médiation, l'arbitrage, l'arbitrage accéléré et la procédure d'expertise de l'OMPI permettent à des parties privées de régler efficacement leurs litiges nationaux ou transfrontaliers en matière de propriété intellectuelle et de technologie en dehors des tribunaux.

Le Centre de l'OMPI collabore également avec les offices de propriété intellectuelle et les tribunaux des États membres afin de faire connaître les avantages du règlement extrajudiciaire des litiges pour prévenir et résoudre les litiges en matière de propriété intellectuelle et de technologie.

En savoir plus sur les services  
de l'OMPI en matière de  
règlement des litiges relatifs  
aux noms de domaine :  
[wipo.int/amc/fr/](http://wipo.int/amc/fr/)

Les règlements de médiation, d'arbitrage, d'arbitrage accéléré et de procédure d'expertise de l'OMPI sont adaptés à tous types de litiges commerciaux. Par ailleurs, ils contiennent des dispositions visant à répondre aux **besoins spécifiques relatifs aux litiges en matière de propriété intellectuelle**, notamment en ce qui concerne la confidentialité et les éléments de preuve techniques. Les parties peuvent s'appuyer sur la vaste base de données de l'OMPI répertoriant **des arbitres, des médiateurs et des experts internationaux et indépendants, compétents dans tous les domaines de la propriété intellectuelle et de la technologie**.

Photo : Maxwell Chambers Pte. Ltd.



Bureaux du Centre de l'OMPI aux Maxwell Chambers à Singapour

### Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

À travers les offices de Genève (Suisse), et de Singapour, le Centre de l'OMPI offre des options de règlement extrajudiciaire des litiges, telles que des procédures de médiation et d'arbitrage, pour permettre aux parties privées de régler efficacement leurs **litiges nationaux ou transfrontaliers**. Le Centre de l'OMPI, qui a une vocation internationale et est spécialisé dans les litiges en matière de propriété intellectuelle et de technologie, met l'accent sur la **maîtrise du temps et du coût de ses procédures**.

Photo : OMPI / Berrod



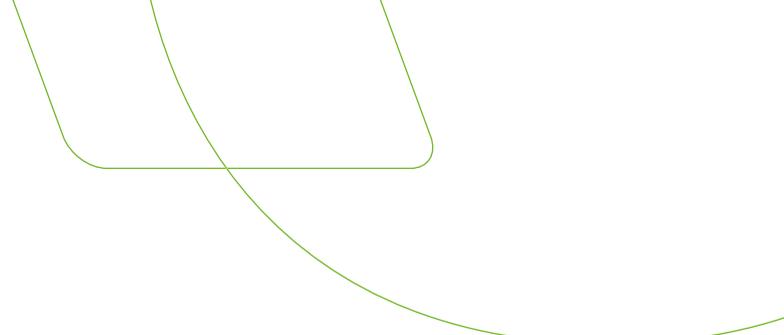
Siège de l'OMPI à Genève (Suisse)

## L'OMPI vise à aider votre ccTLD à répondre à ses besoins en matière de conseils de politique générale et d'administration des plaintes.

Les autorités nationales ou les offices d'enregistrement de ccTLD intéressés par cette offre d'assistance (gratuite), ou souhaitant explorer d'autres possibilités, sont encouragés à prendre contact avec le Centre de l'OMPI à l'adresse [cctld@wipo.int](mailto:cctld@wipo.int) ou à consulter la page Web du Centre de l'OMPI à l'adresse [wipo.int/amc/fr/domains/cctld](http://wipo.int/amc/fr/domains/cctld).

L'OMPI peut également assister les ccTLDs pour :

- sensibiliser les parties prenantes concernées, notamment les PME et les autorités nationales compétentes en matière de propriété intellectuelle, aux procédures de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'OMPI;
- identifier et former des experts en propriété intellectuelle spécialisés dans le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine;
- organiser des séminaires sur-mesure ou d'autres programmes de formation sur les services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine à l'intention des parties intéressées.



“La procédure SACI-Adm prévue par l’OMPI se révèle un précieux mécanisme de règlement extrajudiciaire des litiges, qui permet le règlement rapide, par un spécialiste, de toute question relative à l’enregistrement et à l’utilisation d’un nom de domaine .BR, tout en préservant le droit de défense du titulaire du nom de domaine et en favorisant non seulement l’efficacité du règlement, mais aussi l’élaboration de politiques adaptées aux besoins particuliers de la communauté brésilienne en ligne, ce qui soulage les tribunaux locaux.”

**SACI-Adm**

L’office d’enregistrement des noms de domaines .BR

“Depuis juin 2017, l’EURid et l’OMPI unissent leurs forces pour offrir une large protection aux titulaires de droits, au moyen d’une des procédures de règlement des litiges les plus abordables et les plus fiables. Nous sommes reconnaissants de pouvoir compter sur l’expérience et l’expertise reconnues de l’OMPI en matière d’administration des litiges dans un grand nombre de langues, mais aussi de ses conseils stratégiques pour des mises à jour sur mesure de la politique de règlement extrajudiciaire des litiges de l’UE.”

**EURid vzm**

L’office d’enregistrement des noms de domaines .EU, .euo et .eu

Pour plus d'informations, veuillez contacter

**Centre d'arbitrage et de médiation de  
l'OMPI (Genève)**

34, chemin des Colombettes

CH-1211 Genève 20

Suisse

Tél. : +41 22 338 82 47

**Centre d'arbitrage et de médiation de  
l'OMPI (Singapour)**

Maxwell Chambers Suites

28 Maxwell Road #02-14

Singapour 069120

Tél. : +65 6225 2129

[wipo.int/amc/fr/](http://wipo.int/amc/fr/)

[cctld@wipo.int](mailto:cctld@wipo.int)